Les vraies lois de l'économie

La référence croissante aux " lois de l'économie " dans le débat public semble presque exclusivement destinée à promouvoir quelques dogmes caricaturaux de la pensée libérale, et elle contribue à installer la conviction erronée d'une opposition systématique entre la volonté politique (la loi des hommes) et les réalités économiques. Or, non seulement les résultats les moins contestables de deux ou trois siècles de recherches économiques ne confortent pas toujours la pensée libérale, mais, de plus, ils sont souvent à l'opposé de ce que laissent entendre les lieux communs les plus répandus sur les prétendues lois de l'économie.

En guise d'illustration, citons quelques uns de ces lieux communs : "Seules les entreprises créent des richesses "; "La loi de l'offre et de la demande assure l'équilibre des marchés "; "Les marchés de libre concurrence assurent la meilleure allocation possible des ressources ", etc. Qui sait dans l'opinion (mais qui peut ignorer chez les économistes ?) que la théorie économique la plus orthodoxe démontre tout autre chose, voire exactement le contraire ? Et qui sait encore que la théorie économique, loin d'opposer systématiquement des choix privés vertueux à des choix politiques pervers, démontre au contraire la complémentarité nécessaire entre choix privés et choix collectifs ?

Nous tâcherons simplement de faire ressortir ce que dit vraiment l'analyse économique, ce qu'elle ne dit pas et ce sur quoi elle n'a parfois rien à dire. Il s'agit d'éviter de mettre au compte de la science économique des vieux théorèmes dépassés, des inepties ou des lieux communs libéraux qui sont d'ailleurs une insulte à l'authentique pensée libérale...

Des lois à l'existence contestée

La pertinence d'une telle démarche sera probablement reconnue sans grande contestation. On peut anticiper en revanche une résistance certaine à son intitulé. Car ceux qui sont le plus susceptibles de soutenir cette démarche sont aussi souvent ceux qui, en rupture avec la dérive scientiste de l'économie néoclassique+, contestent l'existence même de " lois " de l'économie. Mais cette résistance au concept de loi de l'économie reflète une confusion entre les deux réalités qu'il peut désigner. Le terme de loi recouvre en effet deux choses d'essence différente : il évoque soit une nécessité matérielle ou logique inéluctable, soit un ordre prononcé par une volonté humaine.

Les sciences de la nature ou les mathématiques énoncent clairement des lois du premier type (la pesanteur, la gravitation, l'évaporation des liquides, etc.). Mais comment qualifier la loi du prix unique, la loi de l'offre et de la demande, la loi de la valeur+ et, d'une manière générale, l'ensemble des résultats de l'analyse économique ? S'agit-il de lois de la nature universelles et atemporelles qu'il serait absurde de contester, ou bien de règles de fonctionnement de la société déterminées par des choix humains, et donc locales, datées, évolutives et toujours remodelables ? On peut contester que l'économie obéisse à des lois du premier type, mais il est absurde de nier l'existence de toute forme de loi de l'économie. La question n'est pas en effet de savoir si des règles de fonctionnement contraignent effectivement les comportements, mais d'identifier la nature et l'origine de ces règles : ordres de la nature ou ordres des hommes ?

Lois de la nature ou des hommes ?

Le fait que nombre d'économistes aient eu la prétention d'énoncer des lois du premier type ne fait guère de doute. Marx la repère déjà chez les classiques, à qui il en fait le reproche : " C'est par intérêt que vous érigez en lois éternelles de la nature et de la raison vos rapports de production et de propriété, qui n'ont qu'un caractère historique et que le cours même de la production fera disparaître "¹. La revendication d'un statut identique à celui des sciences de la nature devient explicite à la fin du XIXe siècle avec Walras : " Il est à présent bien certain que l'économie politique est, comme l'astronomie, comme la mécanique, une science à la fois expérimentale et rationnelle "². Et, au XXe siècle, avec le recours croissant aux mathématiques et à l'économétrie, la théorie économique dominante n'aura de cesse d'affirmer plus encore sa capacité à énoncer des lois aussi rigoureuses et universelles que celles des sciences physiques.

Dans une certaine mesure, cette prétention est l'aboutissement logique d'un long effort d'émancipation de la réflexion sociale à l'égard de la morale et de la religion. Mais cette libération de la raison, caractéristique de la modernité, n'a-t-elle pas échangé une aliénation contre une autre, plus radicale encore ? L'idée selon laquelle les lois de l'économie seraient aussi inéluctables que celles de la nature ne dépossède-t-elle pas les hommes de leur propre histoire plus encore que la soumission de l'ordre social à la volonté divine ? Car l'homme peut se révolter contre Dieu, mais pas contre la loi de la gravitation. Soulignons ici que l'aliénation ne tient pas à l'existence même d'une loi naturelle, mais à son instrumentalisation par les hommes. Après tout, la connaissance des lois de la nature reste un instrument d'émancipation des hommes tant que ceux-ci l'emploient à étendre leurs capacités d'exploitation de la nature ; et si la science économique était capable d'énoncer de telles lois, rien n'interdirait aux hommes d'en faire le même usage libérateur qu'ils l'ont fait pour la physique, la chimie ou la médecine. Rien, sauf une idéologie ultralibérale grimant en ordres incontournables de la nature des préférences strictement politiques.

Démaquiller le discours économique

Partir à la recherche des "vraies" lois de l'économie, c'est donc procéder au démaquillage du discours économique pour identifier la vraie source des ordres qui gouvernent les rapports sociaux. On découvre le plus souvent que les théorèmes de l'économie sont rarement ou jamais de même nature que le théorème d'Archimède. Mais si l'économie échappe à la nécessité de la nature, elle n'est pas pour autant livrée au hasard. Et si l'ordre qui la gouverne n'est pas mécanique, il est nécessairement humain et amendable. La guerre, que beaucoup de nos concitoyens croient aujourd'hui engagée entre les lois des hommes et les lois de l'économie, n'aura pas lieu, puisque ces dernières, fussent-elles parfois " inhumaines ", sont des lois des hommes.

Alternatives économiques, n° 184 (09/2000) Page 78 - Auteur : Jacques GENEREUX.

¹ Cité par Alain Samuelson, Les grands courants de la pensée économique, éd. Presses universitaires de Grenoble, 1990.

² Éléments d'économie politique pure, préface à la 4e édition, LGDJ, 1952. Cité par J. Boncoeur et H. Thouément, Histoire des idées économiques, tome 2, éd. Nathan, 1994.